

Motion du 12 novembre 2019 de Mmes et MM. Maria Casares, Amanda Ojalvo, Christina Kitsos, Dalya Mitri Davidshofer, Ulrich Jotterand, Steven Francisco, Ahmed Jama, François Mireval, Régis de Battista, Luis Vazquez, Corinne Goehner-da Cruz, Pascal Holenweg, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Pour une gouvernance claire du Grand Théâtre de Genève».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 10 février 2025)

MOTION

Considérant:

- que le projet artistique de la nouvelle direction du Grand Théâtre de Genève (GTG) doit être soutenu en raison de son caractère novateur, de son ouverture sur la scène artistique genevoise et de sa volonté d'ouvrir l'institution à de nouveaux publics;
- que la Fondation du GTG ainsi que la Ville ont eu à faire face à de nombreux problèmes inattendus;
- qu'outre la mise à disposition du bâtiment et d'une partie du personnel, la Ville subventionne annuellement le GTG à hauteur de près de 11 millions de francs et supporte les déficits;
- que la répartition des soutiens financiers des collectivités publiques est trop déséquilibrée;
- que l'indécision des autorités cantonales, en particulier le Grand Conseil, ne permet pas de stabiliser les ressources financières du GTG, notamment en supprimant abruptement la subvention de 3 millions de francs, suppression qui a plongé le GTG dans un déficit structurel documenté par une étude de 2014;
- l'insuffisance de la subvention de 2,5 millions de francs de l'Association des communes genevoises (ACG); en effet, si 40% des abonnés habitent en Ville, 40% environ habitent dans les autres communes du canton, et 20% hors du canton;
- que la sollicitation de privés est indispensable mais n'offre pas la pérennité nécessaire au bon fonctionnement du GTG;
- que la convention actuelle liant la Fondation du GTG et la Ville n'est pas claire sur la gestion financière, en particulier celle des déficits, ainsi que sur la part du budget attribuée aux productions,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à engager une convention avec la Fondation du Grand Théâtre et tous les partenaires associés afin de réexaminer les questions de gouvernance et de clarifier les responsabilités des uns et des autres, en particulier sur le plan financier;
- à engager une négociation afin d'établir une répartition équitable entre la Ville de Genève, le Canton et l'ACG;
- à étudier et, le cas échéant, mettre en place un système d'abonnement communier, à l'instar de ce qui se pratique couramment dans les communes genevoises (coût/bénéfice d'un tel dispositif; ses avantages et ses inconvénients);

- à présenter ses conclusions au Conseil municipal dans un délai de six mois après l'adoption de la présente motion.